

## ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics

• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS HAUTES ALPES

04 50 51 97 47

LDLlegales05@ledauphine.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1.78 € HT/mm colonne pour 2020.

## AVIS

## Enquêtes publiques



## COMMUNE DE JAUSIERS

**Avis au public**  
Département des Alpes de Haute-Provence  
Enquête publique  
sur la **Modification n°2 du PLU**  
Evolution du zonage et du règlement pour  
l'extension de la Maison de Pays

Par arrêté municipal n°AM2023/07 du 07/03/2023,  
Le Maire de Jausiers a ordonné l'ouverture de l'enquête  
publique concernant la modification n°2 du Plan Local  
d'Urbanisme.

M. Philippe MARIE a été désigné en qualité de commissaire  
enquêteur par Mme la présidente du Tribunal Administratif de  
Marseille par décision du 28/02/2023.

L'enquête se déroulera à la mairie du **Mardi 11 Avril au**  
**Vendredi 12 Mai 2023 inclus** aux jours et heures habituels  
d'ouverture de la mairie (du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et  
lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h30) pour une durée  
de 32 jours. Le dossier est consultable en mairie sur poste  
informatique et au format papier et sur le site Internet  
(https://www.ville-jausiers.fr/).

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- **Mardi 11 Avril 2023 de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30**  
(Ouverture de l'enquête)

- **Mercredi 19 Avril 2023 de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30**

- **Mercredi 3 Mai 2023 de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30**

- **Vendredi 12 Mai 2023 de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30**  
(Clôture de l'enquête)

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être  
consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles  
peuvent également être adressées par écrit à Mairie de Jausiers  
A l'attention de M. le Commissaire enquêteur - Enquête publique  
M2 PLU - Square Séola Arnaud - 14 av. des Mexicains - 04850  
JAUSIERS ou par mail : enquete-publique@jausiers.fr.

Ces observations et propositions seront tenues dans les  
meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête  
et seront accessibles sur le site Internet pendant toute la durée  
de l'enquête.

La personne responsable du projet de Modification du PLU est  
M. Jacques FORTOUL, Maire. Le dossier d'enquête publique est  
consultable en mairie. Des informations pourront être  
demandées auprès du secrétariat de mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront  
tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en  
mairie, pendant une durée d'un an.

A l'issue de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre les  
décisions d'approbation est le Conseil Municipal.

Toute personne pourra obtenir le dossier de l'enquête publique  
auprès de la mairie à sa demande et à ses frais, dès la  
publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Maire, Jacques FORTOUL

347205400



## COMMUNE DES ORRES

**Avis d'enquête publique**  
Modification de Droit Commun n° 1  
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

**ARTICLE 1 :**  
Par arrêté en date du 17/03/2023, le Maire de la Commune des  
Orres a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur  
la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme  
(PLU) des Orres.

Le projet de modification de droit commun n°1 mis à l'enquête  
publique vise à :

- Permettre la création d'une Zone d'Urbanisation Future de  
Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (ZUFTECAL), dédiée  
principalement à l'accueil d'hébergements touristiques sous  
forme de cabanes sur pilotis, dit projet « Mélézia ».

- Permettre en cas de voies sans issues, ou réservées aux  
riverains de déroger à l'obligation de réaliser les zones de  
manoeuvre hors des voies publiques ;

- Ajouter une règle de stationnement adaptée aux résidences  
de tourisme dans les zones U ;

- Reclassez la zone Nse au Sud de Bois Méan, en zone Ns ;

- Préciser dans les zones UA, UB et UE que les constructions

devront présenter un aspect compatible avec le caractère ou

l'intérêt des lieux avoisinants, du site et des paysages ;

- Supprimer les références à la brochure «construire en

Embrunais» dans l'ensemble du règlement écrit ;

- Supprimer les références à la RT2012 et remplacer par

«réglementation thermique en vigueur» dans l'ensemble du

règlement écrit ;

- Intégrer un lexique dans les dispositions générales applicables

à l'ensemble des zones;

- Ajuster les règles relatives aux accès dans les zones U et AU;

- Corriger les fautes d'orthographe, coquilles et autres erreurs

matérielles dans le règlement écrit.

Enfin des erreurs matérielles ou les besoins de mises à jour des

annexes du PLU et/ou des mentions du Code de l'Urbanisme,

qui pourront apparaître au cours du travail, pourront être

coignées.

**ARTICLE 2 :**

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le

commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par

délibération sur l'approbation de la modification de droit

commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des

Orres ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui

ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public

et du rapport du commissaire enquêteur.

Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité

compétente de l'Etat.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur PASQUALI André a été désigné en qualité de

commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal

Administratif de Marseille par décision n°E23000007/05 du

28/02/2023.

**ARTICLE 4 :**Il sera procédé, du **mardi 11 avril 2023 à 9h00, au vendredi****12 mai 2023 à 17h00 à une enquête publique** portant sur la

modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme

des Orres pour une durée de 32 jours, sous la responsabilité du

Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être

demandées.

**ARTICLE 5 :**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre

connaissance du dossier d'enquête publique :

Pour la version papier :

o En Mairie, sise au Chef-Lieu, 05200 Les Orres, aux jours et

heures d'ouverture habituels (sauf jours fériés et jours de

fermetures exceptionnels), soit du lundi au vendredi de 9h à 12h

et de 14h à 17h, au service urbanisme.

Pour la version numérique :

o Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

https://www.mairie-lesorres.fr/

o Sur un poste informatique mis à disposition du public

gratuitement, en Mairie sise au Chef-Lieu, 05200 Les Orres, aux

mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la

consultation du dossier en version papier.

**ARTICLE 6 :**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner

ses observations, propositions et contrepropositions du mardi

11 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus aux horaires

précisés à l'article 5 ci-dessus :

- Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non

mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à

disposition du public en Mairie, sise au Chef-Lieu, 05200 Les

Orres, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier

du dossier et le poste informatique (voir article 5).

- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée

suivante : contact@mairie-lesorres.fr, où elles seront annexées

au registre d'enquête publique ;

- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur

au siège de l'enquête : Mairie des Orres à l'adresse suivante :

Monsieur PASQUALI André, commissaire enquêteur - Mairie des

Orres, Chef-Lieu 05200, Les Orres Elles seront également

annexées au registre d'enquête.

**ARTICLE 7 :**

Monsieur PASQUALI André, commissaire enquêteur, se

tiendra à la disposition du public en Mairie, sise au

Chef-Lieu, 05200 Les Orres, pour recevoir les observations

écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- **Mardi 11 avril 2023 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)**- **Mercredi 19 avril 2023 de 16h00 à 19h00 ;**- **Mardi 2 mai 2023 de 11h00 à 14h00 ;**- **Vendredi 12 mai 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de****l'enquête).****ARTICLE 8 :**

Le projet de PLU n'est pas soumis à évaluation

environnementale, l'avis rendu par l'Autorité Environnementale

est joint au dossier d'enquête publique.

**ARTICLE 9 :**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire

enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie des

Orres, et seront publiés sur le site internet de la commune

pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**ARTICLE 10 :**

Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant

l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible

des voies publiques, en mairie des Orres sise au Chef-Lieu,

05200 Les Orres, et aux lieux d'affichage habituels sur le

territoire communal.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des

informations peuvent être demandées est Monsieur Pierre

VOLLAIRE, Maire de la Commune des Orres.

349047700

## Installations classées



## COMMUNE DE MONTMAUR

**Avis de consultation du public**  
Installation Classée pour la Protection de  
l'Environnement - Unité de collage de bois

En application de l'arrêté préfectoral n° 2023-DPP-CDD-26 du  
17 mars 2023, une consultation du public sur le dossier de  
demande d'enregistrement présenté par la SAS Alpes Bois  
Collage, pour son projet de création d'une unité de collage de  
bois, située sur la commune de MONTMAUR, est organisée du  
7 avril 2023 au 9 mai 2023 inclus.

Cette installation relève du régime de l'enregistrement au titre  
de la rubrique 2410 de la nomenclature des installations  
classées pour la protection de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de  
MONTMAUR et sur le site internet de la Préfecture des  
Hautes-Alpes (rubrique Politiques publiques --> Environnement,  
risques naturels et technologiques --> Participation du public -  
consultation du public).

Il pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet  
effet en mairie de MONTMAUR, aux jours et heures d'ouverture  
au public, soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de  
8h00 à 12h00.

Les observations du public pourront également être adressées,  
avant la fin du délai de consultation du public, soit par courrier  
à : Préfecture des Hautes-Alpes - Cellule du développement  
durable - 05011 GAP cedex, soit par courriel à l'adresse  
suivante : pref-alpes-bois-collage@hauts-alpes.gouv.fr

Le préfet des Hautes-Alpes est l'autorité compétente pour  
prendre la décision, à l'issue de la procédure.

L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral  
d'enregistrement, prescriptions particulières ou d'un arrêté  
préfectoral de refus.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général, Cédric VERLINE

348763800

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

## Procédures formalisées



## VILLE D'EMBRUN

## Avis d'appel public à la concurrence

Mme Chantal EYMEQUD - Maire  
Place Barthélemy - 05200 Embrun - Tél : 04 92 44 66 00  
Fax : 04 92 44 66 29 - mail : marche.st@ville-embrun.fr  
web : http://www.marches-publics.info

SIRET 21050046800017

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :** Services

généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

**Objet :** Création d'un pôle culturel dans l'ancien palais de

l'archevêché

**Référence acheteur :** 2023-01**Type de marché :** Travaux**Procédure :** Procédure ouverte**Code NUTS :** FRL02**Lieu principal d'exécution :** ANCIEN PALAIS DE

L'ARCHEVECHE Rue de l'Archevêché - 05200 EMBRUN cedex

**Description :** Le projet consiste en la création d'un pôle culturel

dans l'ancien palais de l'Archevêché de la Ville d'Embrun. Le

bâtiment existant se situe au coeur du centre historique, en vis-à-vis

direct de la Cathédrale et proche de la maison des

Chanonges, il est inscrit au titre des Monuments Historiques.

**Classification CPV :**

Principale : 45210000 - Travaux de construction de bâtiments

**La procédure d'achat du présent avis est ouverte par****l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI****Forme du marché :** Division en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un

soumissionnaire : 11

**Durée du marché :** 23 mois.**Acceptation des variantes :** Non**Options :** Oui

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au

titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code

de la commande publique, des marchés ayant pour objet la

réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées

au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure

négociée sans publicité ni mise en concurrence.

Reconductions : Non

**Lot N° 2a** - SCULPTURE - CPV 92312230

Dépose et étaiement des bales germinées Travaux de

restauration Nettoyage par micro-abrasion

**Lot N° 2b** - DECORS PEINTS - CPV 45212350

Travaux de protection et de restauration

**Lot N° 3** - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE -

CPV 45261000

Diagnostic parasitaire Contrôle, traitement, réparation des bois

existants Charpente Couverture et zinguerie

**Lot N° 4** - MENUISERIES EXTERIEURES - CPV 45421000**Lot N° 5** - PLOMBERIE SANITAIRE - CVC - CPV 45330000

Chauffage Ventilation Plomberie

**Lot N° 6** - ELECTRICITE COURANTS FORTS/FAIBLES - SSI -

GTB - CPV 45311000

**Lot N° 7** - APPAREILS ELEVATEURS - CPV 45313100**Lot N° 9** - CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS - CPV

45320000

**Lot N° 11** - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE - CPV

45430000

Béton quartz Carrelage Moquette Chape

**Lot N° 12** - PEINTURES - REVETEMENTS MURAU - CPV

44111400

**Lot N° 13** - VRD - AMENAGEMENT EXT - CPV 45112710

Structure de sol et revêtement de VRT Plantation Mobiliers

**Conditions relatives au contrat**

Conditions particulières d'exécution : NON

**Conditions de participation****Justifications à produire quant aux qualités et capacités du****candidate :****Habilitation à exercer l'activité professionnelle , y compris****exigences relatives à l'inscription au registre du commerce****ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions :

- Lettre de candidature dûment remplie (sur le modèle figurant

dans le formulaire DC 1) et comprenant la déclaration sur

l'honneur (relative aux interdictions de soumissionner) conforme

à l'article R.2143-3 du Code de la commande publique

**Capacité économique et financière :****Liste et description succincte des critères de sélection,****indication des informations et documents requis :**

- Inscription sur un registre professionnel pertinent (fournir un

résumé de déclaration d'activité)

- Inscription sur un registre du commerce (fournir un récépissé de

déclaration d'activité)

- Chiffre d'affaires annuel général sur les 3 derniers exercices

- Chiffre d'affaires annuel dans le domaine d'activité sur les 3

derniers exercices

- Création de l'opérateur économique

- Assurance contre les risques professionnels

- Chiffre d'affaires annuel minimal (chiffre d'affaires annuel

moyen dans le domaine d'activité minimal hors TVA sur les trois